

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 15 décembre 2025

Délibération N° 15/12/2025

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 décembre à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Nicolas DESFACHELLE en suite de convocation en date du 9 décembre 2025 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Nicolas DESFACHELLE, Christophe LOURME, Laurence FACHAUX-CAVROS, Fabrice CAPRON, Béatrice WOZNIAK, Nicolas KUSMIEREK, Lise-Marie MARTEL, Philippe MERCIER, Pierre-Marie SOUILLARD, Nathalie CARTIGNY, Marc LABUR, Fatima ATTINI, Alain STEUX, Christophe COUPARD, Jean-Fabrice PINGUIN, Florence CAUDRON, Corinne MERCIER, Aurélie LITTAYE, Angélique DELMEIREN, Jean-Christophe CAMBIER, Laura OLENDER

Étaient absents excusés :

Mme Karine GOUBE qui a donné procuration à Mme Laurence FACHAUX-CAVROS

M. Frédéric HOUPLAIN qui a donné procuration à M. Philippe MERCIER

M. Serge BRUNEAU

Mme Fabienne CAMUS qui a donné procuration à Mme Béatrice WOZNIAK

Mme Maggy JANSSOONE

M. Lucas CHASSAGNE

Étaient absents :

M. Thierry PLOUVIEZ

Mme Sandrine NOWAK

Mme Béatrice WOZNIAK est élue Secrétaire.

La séance ouverte, M. le Président donne lecture du rapport ci-après :

« Aux termes de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le procès-verbal de chaque séance du Conseil Municipal est arrêté au commencement de la séance suivante.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Adopter le procès-verbal de la séance du 13 octobre 2025, ci-annexé. »

« La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lille dans les deux mois à compter de sa publication.

Elle est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux dans le même délai. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux »

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Nicolas DESFACHELLE  
Maire,



**PROCÈS-VERBAL de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL  
du 13 octobre 2025**



L'an deux mille vingt-cinq, le 13 octobre à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Nicolas DESFACHELLE, Maire, en suite de convocation en date du 7 octobre 2025 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Nicolas DESFACHELLE, Christophe LOURME, Laurence FACHAUX-CAVROS, Fabrice CAPRON, Béatrice WOZNIAK, Nicolas KUSMIREK, Lise-Marie MARTEL, Philippe MERCIER, Nathalie CARTIGNY, Frédéric HOUPAIN, Fatima ATTINI, Alain STEUX, Sandrine NOWAK, Christophe COUPARD, Jean-Fabrice PINGUIN, Florence CAUDRON, Corinne MERCIER, Aurélie LITTAYE, Angélique DELMEIREN, Jean-Christophe CAMBIER, Lucas CHASSAGNE, Laura OLENDER

Étaient absents excusés :

Mme Karine GOUBE qui a donné procuration à Mme Laurence FACHAUX-CAVROS  
 M. Pierre-Marie SOUILLARD qui a donné procuration à M. Nicolas DESFACHELLE  
 M. Marc LABUR qui a donné procuration à M. Frédéric HOUPAIN  
 M. Serge BRUNEAU qui a donné procuration à M. Philippe MERCIER  
 Mme Fabienne CAMUS  
 M. Thierry PLOUVIEZ qui a donné procuration à Mme Béatrice WOZNIAK

Était absente :

Mme Maggy JANSBOONE

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 22

Votants : 27

**Monsieur le Maire** : « Je vais procéder à l'appel Monsieur Christophe LOURME, Madame Laurence FACHAUX-CAVROS, Monsieur Fabrice CAPRON, Madame Béatrice WOZNIAK, Monsieur Nicolas KUSMIREK, Madame Lise-Marie MARTEL, Monsieur Philippe MERCIER, Madame Karine GOUBE qui a donné procuration à Madame Fachaix-Cavros, Monsieur Pierre-Marie SOUILLARD a donné procuration à Monsieur Desfachelle, Madame Nathalie CARTIGNY, Monsieur Frédéric HOUPAIN, Monsieur Marc LABUR qui a donné procuration à M. Houplain, Madame Fatima ATTINI, Monsieur Serge BRUNEAU qui a donné procuration à Monsieur Mercier, Monsieur Alain STEUX, Madame Fabienne CAMUS est excusée, Monsieur Thierry PLOUVIEZ qui a donné procuration à Madame Wozniak, Madame Sandrine NOWAK, Monsieur Christophe COUPARD, Monsieur Jean-Fabrice PINGUIN, Madame Florence CAUDRON, Madame Corinne MERCIER, Madame Aurélie LITTAYE, Madame Angélique DELMEIREN, Monsieur Jean-Christophe CAMBIER, Madame JANSBOONE est absente, Monsieur Lucas CHASSAGNE, Madame Laura OLENDER.»

Monsieur le Président ouvre la séance.

Le conseil municipal a ensuite été invité à prendre connaissance des décisions prises du 9 juillet 2025 au 25 septembre 2025. Pas de question.

Après délibération,

A l'unanimité des membres présents à la séance du 25 août 2025, le Conseil Municipal a validé le procès-verbal correspondant.

#### 1- Délibérations « Finances et Marchés Publics ».

1.1 Décision Modificative n°3

1.2 Mutualisation des achats entre les communes d'Arras, Dainville, Saint-Laurent-Blangy et Sainte-Catherine. Constitution d'un groupement de commandes pour des prestations de propreté urbaine

1.3 Achat de chalets. Demande de fonds de concours auprès de la Communauté Urbaine d'Arras

#### 2- Délibérations « Travaux, Urbanisme et Services Techniques »

2.1 Cession d'un terrain communal situé rue de l'Authie à Saint-Laurent-Blangy à Monsieur MENEGHETTI Vincent

2.2 Avis de la commune sur l'enquête publique en cours relative à l'extension de la ZI EST

2.3 Service commun Ingénierie informatique, Télécommunications et usages numériques. Création d'un pôle sécurité des systèmes d'information et protection de la donnée. Avenant N°1 à la convention cadre

#### 3- Délibérations « Enfance, Education, Jeunesse, Sport et Associations »

3.1 Adhésion à la fondation du patrimoine

3.2 Subvention exceptionnelle à l'association Sauvons la fosse 13 Bis des Mines de Lens Félix Bollaert

3.3 Organisation d'un séjour neige

3.4 Convention de partenariat relative à la mise en œuvre du contrat de ville de la Communauté Urbaine

#### 4- Questions diverses

##### 1-1 Budget 2025. Décision modificative N°3.

**M. le Maire :** « Monsieur Capron décision modificative N° 3.

**M. Fabrice Capron :** Merci Monsieur le Maire, il s'agit de la troisième décision modificative donc c'est un ajustement des crédits au sein de différents chapitres. Donc là vous pouvez apercevoir sur les dépenses un passage d'un crédit vers la rémunération principale à hauteur de plus de 180 000 euros cela s'explique notamment par la réforme de la retraite et notamment l'augmentation de la cotisation vieillesse, j'avais eu l'occasion lors du débat d'orientation budgétaire de vous en parler. Il y avait une première augmentation assez significative pour l'année 2025 qui sera progressive jusqu'en de mémoire 2028. Il y a aussi un accroissement des contractuels, collectivement nous avions décidé notamment dans le cadre de l'encadrement au sein des centres de loisirs etc donc là c'est le coût qui

est induit par rapport à cette décision. Donc une réflexion de fonds sera quand même à avoir pour les années à venir pour contenir un peu le poste des contractuels. Ensuite sur les fêtes et cérémonies notamment pour le marché de Noël, ensuite pour les dépenses d'investissement on est sur un équilibre entre les différents postes notamment pour servir une assistante à maîtrise d'ouvrage pour les aménagements au sein de l'hôtel de ville, les badgeuses également qui font partie de l'aménagement de l'hôtel de ville voilà les points marquants.

**M. le Maire :** Merci Fabrice. J'ai oublié de désigner un ou une secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Aurélie LITTAYE ayant été désignée pour remplir les fonctions, les a acceptées. Est-ce que vous avez des questions à poser à Fabrice sur cette DM N°3 ? C'est OK pour tout le monde ? Je vous remercie. Adopté à l'unanimité. »

#### **1-2 Mutualisation des achats entre les communes d'Arras, Dainville, Saint-Laurent-Blangy et Sainte-Catherine. Constitution d'un groupement de commandes pour des prestations de propreté urbaine.**

**M. le Maire :** « La délibération suivante évoque la mutualisation des achats pour des prestations de propreté urbaine et là c'est Monsieur Mercier.

**M. Philippe Mercier :** Vous avez pu lire la mutualisation des achats entre différentes communes d'Arras, Dainville, Saint-Laurent-Blangy et Sainte-Catherine donc c'est une délibération que vous voyez régulièrement passer sur la constitution d'un groupement de commande pour des prestations de propreté urbaine. En l'occurrence si demain on a besoin d'une grosse balayeuse, d'un nettoyeur à haute pression, un matériel de voirie hivernal ou une grosse tondeuse etc aujourd'hui on aura un marché qui met à disposition ce type de matériels.

**M. le Maire :** Cela va dans le bon sens, la mutualisation, la coopération donc il faut désigner deux représentants pour la constitution du groupement de commandes donc je vous propose de garder la même équipe que d'habitude c'est-à-dire Monsieur Mercier et Monsieur Labur. Cela va pour tout le monde ? OK. Très bien. Merci. Pas d'avis contraire ? Je vous remercie. Adopté à l'unanimité. »

#### **1.3 Achat de chalets. Demande de fonds de concours auprès de la Communauté Urbaine d'Arras.**

**M. le Maire :** « Monsieur Mercier.

**M. Philippe Mercier :** Pareil, c'est une délibération que l'on voit régulièrement passer cela concerne l'achat de chalets, c'est une demande de fonds de concours à la Communauté Urbaine d'Arras dont le montant s'élève à 49 000 euros. Vous avez le plan de financement dans la délibération en l'occurrence 24 500 euros du fonds de concours communautaire et 24 500 euros en fonds propres pour la ville.

**M. le Maire :** OK, sachant que l'on est de plus en plus sollicité sur les demandes de chalets dans les différentes manifestations. Vous avez vu notamment sur le SLB Fest on avait renforcé et pour le marché de Noël comme parfois il se peut qu'il y ait du temps un petit peu compliqué on a déjà eu des belles tempêtes, j'ai demandé aux services de ne plus mettre en place de tente, les tonnelles etc car à chaque fois cela dégage donc ce n'est pas la peine de prendre la peine de prendre de risque de ce point de vue-là et donc cela est renforcé par des chalets et là on va en avoir en prêt par une commune qui a gentiment accepté de nous en mettre à disposition. Cela va pour tout le monde ? Pas d'observation ? Pas d'avis contraire ? Je vous remercie. Adopté à l'unanimité. »

## 2.1 Cession terrain communal situé rue de l'Authie à Saint-Laurent-Blangy à Monsieur Meneghetti Vincent.

**M. le Maire :** Cession d'un terrain rue de l'Authie. Monsieur Kusmierenk.

**M. Nicolas Kusmierenk :** On est sur la cession d'un terrain à Monsieur Meneghetti c'est la dernière délibération pour cette procédure où on lui vend 33 m<sup>2</sup> d'espace vert pour 330 euros. Le 23 juin dernier nous avions déjà délibéré pour la désaffection et le déclassement de cette parcelle et Monsieur le Maire pourra enfin signer l'acte et toutes les pièces.

**M. le Maire :** Vous avez remarqué, il faut 10 pages pour 3m<sup>2</sup>. Cela va pour tout le monde ? Pas de question ? Pas d'avis contraire ? Pas d'observation ? Je vous remercie. Adopté à l'unanimité. »

## 2-2 Avis de la commune sur l'enquête publique en cours relative à l'extension de la ZI Est.

**M. le Maire :** C'est encore Monsieur Kusmierenk qui est accompagné. Je vais te laisser faire les présentations et évoquer la présentation de la déclaration de l'utilité publique de la ZI.

**M. Nicolas Kusmierenk :** Ce soir, en fait le conseil municipal doit se prononcer sur la demande d'autorisation environnementale relative au projet d'extension de la ZI Est. Nous avions déjà délibéré dans ce sens et notamment par rapport à l'enquête publique qui a eu lieu du 8 septembre au 10 octobre sur laquelle je vous avais invitée à participer et notamment à aller voir les documents soit ici en mairie ou de façon dématérialisée sur le site de la Communauté Urbaine. Effectivement le projet pour qu'il vous soit présenté une dernière fois nous avons invité les services de la Communauté Urbaine, je vais les laisser se présenter pour présenter leur fonction propre et lors de la présentation, je pense qu'il ne faudra pas hésiter à poser toutes les questions qui restent en suspens pour avoir toutes les réponses claires et pouvoir délibérer ensuite sur un avis du conseil municipal.

**M. Jacques Jahan :** Les présentations Jacques Jahan Directeur de l'aménagement à la Communauté Urbaine d'Arras et Valentin Houbert chef de projet notamment sur cette extension de zone d'activités ZI Est. On a préparé des slides pour vous présenter un peu le projet, je pense que vous le connaissez mais n'hésitez pas à nous interrompre et à poser toutes les questions on est là pour y répondre, en tout cas essayer d'y répondre. C'est un projet qui est mené depuis un certain temps à la Communauté Urbaine. Il était inscrit dans les documents d'urbanisme, on arrive enfin à une étape importante. La procédure d'urbanisme qui a été choisie c'est sur une zone d'aménagement concertée une ZAC donc il y a deux étapes, un dossier de création et un dossier de réalisation. Le dossier de création a déjà été délibéré donc là on en arrive au dossier de réalisation et on avait des étapes à passer. On verra plus tard mais on est majoritairement propriétaire des terrains mais il reste quelques terrains et on est obligé d'avoir une DUP pour pouvoir finaliser les terrains qui nous manquent. Pour les terrains qui nous manquent ce n'est pas des volontés d'agriculteur de ne pas vouloir vendre le terrain c'est plus le problème de succession et donc la DUP est nécessaire donc cela c'est le premier point. On a besoin aussi d'une déclaration pour mettre en compatibilité le PLUI le document d'urbanisme et puis dans ce grand dossier où il y a plusieurs étapes, on a ce que l'on appelle une demande d'autorisation environnementale où on a constitué un dossier que l'on a remis au service de l'Etat en début d'année, en janvier complété en mars qui a fait l'objet de remarques de l'autorité environnementale et qui nous ont été transmises au mois de juin, on a complété les éléments au mois de juillet et on a eu une enquête publique qui s'est terminée vendredi qui a duré plus d'un mois début septembre jusqu'au 13 octobre sur cette opération là pour prendre en compte tous les avis de toutes les personnes touchées directement ou indirectement par ce projet. Une commissaire enquêtrice a été désignée que l'on va

rencontrer cette semaine qui va nous faire part des différentes remarques que l'on a pu recueillir soit directement sur le site de la CUA, le site de la préfecture, en commune donc on avait déposé les dossiers dans les trois communes concernées Tilloy, Saint-Laurent et Feuchy avec un carnet mis à disposition de la population pour pouvoir recueillir leur avis. Tout cela fera l'objet d'un document sur lequel il y aura des questions que l'on répondra et le préfet prendra sa décision de donner un avis favorable ou pas à la zone prévue. Pour tout vous dire on a fait un petit peu le tour des différentes remarques qui ont pu être faites sur ce projet, il y a à peu près une dizaine de remarques qui ne sont pas énormes donc faciles à prendre en compte et à présenter et à répondre. Ce projet fait 48 hectares c'est le périmètre rouge que vous avez vu, il s'insère bien dans une zone industrielle qui est l'une des plus anciennes du territoire qui est importante et elle vient se rebrancher sur la route départementale qui va à Cambrai et aussi en rouge on vous a mis le futur contournement de Tilloy qui est intéressant car cela deviendra du coup une des portes d'entrée de la ZI Est qui va permettre aussi d'atténuer un peu l'engorgement au niveau des voitures près des voiries de la zone existante. Cette nécessité d'une nouvelle offre est vraiment importante puisqu'aujourd'hui sur les zones principales la ZI Est est occupée à 100 %, Artois pôle 1 et 2 occupées de l'ordre de 95 % et Actiparc 97 %. Cela veut que le territoire de la Communauté Urbaine ne dispose pratiquement plus de terrain pour pouvoir accueillir des nouvelles entreprises et qu'il devient de plus en plus important et urgent de devoir réussir à sortir cette zone d'activités. Le principe de cette ZI Est, la volonté était de répondre aux enjeux d'aujourd'hui mais surtout ceux de demain de façon à pouvoir avoir une sélection assez sévère sur des filières d'excellence du territoire sur différentes thématiques qui sont l'agriculture, l'alimentation, la santé, la pharmaceutique, le luxe et la manufacture et puis ce que l'on appelle l'industrie 4.0. Je ne développerai pas trop ce point là car je ne suis pas très à l'aise sur cette thématique mais c'est vraiment des industries à valeur ajoutée qui sont vraiment recherchées c'est-à-dire qu'il y aura vraiment une sélection pour recevoir les entreprises pour qu'elles soient développées et on aura un cahier des charges que l'on mettra dans les actes de vente qui feront plus de dix pages et qui reprendra des critères assez précis sur le type d'activité, sur la sobriété hydrique, la sobriété énergétique, l'optimisation foncière et la création d'emplois. C'est-à-dire que véritablement là, il n'y aura pas d'entreprise qui font de la réserve foncière. Véritablement la CUA sera très regardante sur les types d'entreprise et sur le fait du nombre d'emplois tout de suite et pas avec une vision à trente ou quarante ans en gardant des grandes emprises foncières pour un éventuel développement cela sera vraiment un des critères qui sera important là-dessus. Au total sur les 48 hectares on peut espérer à peu près 1000 à 1200 emplois, ce qui fait 30 emplois à l'hectare qui représente aujourd'hui le nombre d'emplois que l'on a sur les zones d'activités existantes. Sur le principe d'aménagement on a essayé de tenir compte du nivellement du terrain, d'essayer de faire le moins de terrassement possible, on a une voirie centrale et on a décomposé en trois zones, une zone jaune qui est plutôt à dominante artisanale et PME, une zone en partie haute qui est déjà en contiguë sur des entreprises de grande importance pour développer de l'industrie et en partie basse au niveau du terrain car il est légèrement dénivelé des parcelles à dominante PME PMI. Ce sont les grandes tendances, on a trois parties importantes sur le site sur 48.5 hectares on a à peu près 30 à 35 hectares de commercialisation. Ces terrains après comme c'est une zone à aménagement concerté le découpage se fait à la demande, on a illustré un découpage possible imaginaire mais on découpera vraiment en fonction des demandes qui se feront au fur et à mesure des entreprises par contre on aura toujours cet axe central et on a essayé d'avoir un système qui puisse bien circuler se raccrocher à la zone existante pour pouvoir permettre une fluidité et puis un sentiment de continuité de la zone industrielle existante et aussi on avait un enjeu assez important car on a un certain nombre de chemins ruraux et c'est de réussir à conserver la continuité des chemins ruraux à travers la zone pour pouvoir permettre aux agriculteurs de continuer naturellement à cultiver les terrains qui sont à côté de l'opération.

**M. Valentin Houbert :** Sur les principes de l'aménagement de la zone comme vient de la dire Jacques, on a cherché à avoir une continuité avec la zone industrielle existante pour permettre une meilleure

intégration du paysage c'est ce que l'on recherche principalement notamment dans les études qui ont été menées au niveau environnemental, il y a tout un volet sur l'intégration paysagère du projet et c'est pour cela que l'on a voulu garder les dominantes industries comme expliquait Jacques la contiguë de la zone existante et aller vers des aménagements doux et des entreprises à taille plus modeste sur la frange côté plaine agricole. Encore une fois c'est modifiable ce sera défini à la demande et à la commercialisation on assistera auprès des futurs acquéreurs fortement sur les principes d'aménagement et intégration paysagère avec obligation de plantation de haies, de gestion de l'eau du ruissellement à la parcelle, une trame paysagère forte pour plusieurs enjeux écologiques. Des études environnementales ont été menées notamment la MRAE a été missionnée la MRAE c'est la mission régionale d'autorité environnementale qui avait formulé des remarques sur des niches écologiques à préserver pour pouvoir répondre à ces demandes de niches écologiques on a un aménagement paysager assez important que vous pouvez voir sur la coupe de principe qui est en bas à droite de la slide projetée, il y a quand même une trame paysagère assez importante pour répondre à tous ces enjeux écologiques de respect de la faune dans la mesure du possible, la gestion de l'eau de ruissellement sur l'espace public on gère tout par infiltration, on a la chance d'avoir des terrains qui sont assez perméables qui permettent une gestion des eaux de pluie par infiltration, cela gère l'eau mais aussi cela apporte un aspect qualitatif à l'aménagement quand on travaille avec un paysagiste, une équipe de maîtrise composée d'un paysagiste mandataire. Il y a une voirie classique cela fait 6/7 mètres de large pour permettre le trafic poids lourds et un mode doux partagé piétons cyclistes pour répondre à tous ces enjeux de mobilité douce.

**M. Jacques Jahan :** En sachant que l'on va retravailler aussi la zone industrielle existante pour pouvoir permettre de continuer cette liaison, cette trame de cyclistes qui va permettre à certains employés de pouvoir venir en vélo ce qui est quand même aujourd'hui une demande forte par rapport aux entreprises.

**M. Valentin Houbert :** Comme l'a dit Jacques il y a trois chemins ruraux qui traversent la future zone donc il y a des continuités assurées pour permettre aux exploitants agricoles de pouvoir continuer à aller à leurs parcelles sans forcément devoir s'insérer dans le trafic de la chaussée. Voilà les grands principes d'aménagement.

**M. Jacques Jahan :** Cela c'est la partie foncière on va vous présenter tout ce qui est en vert propriété de la Communauté Urbaine d'Arras. Ce qui est en orange ce sont les parcelles qui nous manquent, il ne nous en manque pas beaucoup, on est à peu près propriétaire de 85 % des 48 hectares et on a trois parcelles véritablement où c'est plutôt des problèmes de succession et on sait qu'il y a des mésententes dans la famille suite à une succession et donc là on est obligé de passer par le processus de DUP qui va prendre pratiquement 1.5 ans une fois que l'on aura l'accord de l'Etat sur l'opération avant de pouvoir prendre possession sur les terrains. Ce qui est important car cela permet de débloquer assez rapidement l'opération et si on se projette on pourrait accéder aux terrains en septembre 2027 si tout va bien ce qui nous prolonge un peu dans le temps.

**M. Valentin Houbert :** Ensuite il y a eu le dossier d'autorisation environnementale qui fait partie intégrante du dossier commun qui a été déposé avec celui de la DUP. Dans ce dossier d'étude d'autorisation environnementale il se décompose en quatre volets c'est une procédure très cadrée, il y a un volet 1 avec une présentation non technique c'est un résumé de l'opération que tout à chacun est en mesure de comprendre sans forcément être technicien. Ensuite il y a un volet où là on entre vraiment dans le vif du sujet avec un dossier d'étude que l'on appelait avant le dossier d'étude d'impact dans lequel il y a forcément un rappel de la réglementation et dans ce dossier d'étude d'impact il y a ce que l'on appelait avant le dossier sur l'eau qui fait maintenant partie prenante de ce volet 2, avant on avait une étude dossier loi sur l'eau à part maintenant elle est vraiment intégrée dans

cette étude dans le volet 2 de cette étude d'impact où bien évidemment on vient regarder tous les sujets qui touchent de près ou de loin à la gestion de l'eau aussi eau de pluie, de ruissellement, gestion des eaux usées et l'économie des ressources en eau potable, toutes ces thématiques-là sont abordées dans le volet 2, à cela on joint bien évidemment toutes les pièces techniques qui ont permis aux études de travailler sur ces thématiques.

**M. Jacques Jahan :** Toutes les pièces techniques, c'est les plans topographiques, les études de sol, d'infiltration d'eau, les études acoustiques etc.

**M. Valentin Houbert :** Ensuite il y a tout un volet qui est accès sur ce que l'on appelle des mesures ERC c'est éviter réduire compenser donc on identifie par thématique sur les besoins énergétiques, les incidences faune, les incidences flore. On identifie tous les points sensibles et on regarde si on peut d'une part par l'aménagement éviter des problèmes de nature écologique si ce n'est pas le cas on regarde comment on peut réduire et si on ne peut on regarde comment on peut compenser ou typiquement ce que je vous disais tout à l'heure sur les niches écologiques, deux ou trois espèces d'oiseaux qui ont été identifiées comme nichant sur le site l'aménagement faisait que l'on était obligé de passer dans les zones où ces oiseaux nichés on n'était pas en mesure de faire des mesures de réduction donc à la place on a compensé on a fait des aménagements d'espace public assez arboré assez paysagé pour répondre à cette problématique.

**M. Jacques Jahan :** Pour la petite histoire pour répondre à ces développements d'oiseau il ne fallait pas forcément mettre des arbres car les oiseaux ne nichaient pas forcément mais nichaient dans les cultures au sol. On a dû développer une partie plus importante pour répondre.

**M. Valentin Houbert :** Pour répondre au sujet de nidifications des espèces et bien évidemment on regarde que le projet s'inscrit dans les différents documents d'urbanisme. Ensuite il y a un volet 3 qui est purement technique toutes les pièces techniques jointes au dossier et le volet 4 c'est toutes les études qui ont permis de monter le dossier et les réponses techniques qu'on y apporte. C'est étude technique, étude écologique, étude de faisabilité ENR, ENR c'est énergie renouvelable, il y a des études de la santé qui ont été menées, des études acoustiques bien évidemment ce sont des simulations on regarde l'impact du projet sur l'ambiance sonore existante, quel sera son impact etc, des études pyrotechniques, de l'enlèvement a déjà été réalisé. 30 000 objets ont été retirés et il en reste encore, des balles, des obus. Enedis est tombé en faisant sur un forage il y a 15 jours sur un explosif et ont arrêté, ont fait appel aux pyrotechniciens pour dégager le site. Voilà de quoi est composé le dossier d'étude d'autorisation environnementale et comme le rappelait Jacques en préambule ce dossier a été déposé en préfecture le 29 janvier 2025, la MRAE est consultée, la mission régionale d'autorité environnementale, elle nous a remis un avis qui a été rendu en juin on y a répondu le 11 juillet 2025 quand je dis on y a répondu c'est CUA accompagnée bien évidemment des bureaux d'étude technique spécialisée et un arrêté préfectoral a été délivré ce qui nous a permis d'enchaîner par l'enquête publique qui s'est tenue du 8 septembre au 10 octobre dont on attend les conclusions très prochainement mercredi ou jeudi.

**M. Jacques Jahan :** Ensuite de cela on aura un arrêté préfectoral qui déclarera je l'espère d'utilité publique le projet et donc l'accessibilité des terrains qui nous permettra d'enclencher l'expropriation à partir du premier trimestre 2026 et qui nous permettra d'accéder aux terrains si tout va bien en septembre 2027.

**M. Valentin Houbert :** Voilà la présentation que l'on souhaitait vous faire ce soir, si vous avez des questions.

**M. le Maire :** La MRAE on l'a aussi nous sollicitée je demande ton autocontrôle Jacques pour Val de Scarpe 2.

**M. Jacques Jahan :** Tout à fait.

**M. le Maire :** Elle a d'ailleurs identifié à un endroit un espace je ne sais pas expliquer pourquoi historiquement c'est à cet endroit-là, il y a un petit bosquet en plein milieu du Val de Scarpe, un petit bois, ce n'est pas très grand et qui a été colonisé depuis le temps. Le port ne fonctionne plus maintenant depuis une trentaine d'années. On a eu un échange récemment à ce sujet sur des hérissons.

**M. Jacques Jahan :** Oui, sur d'autres communes ce sont des lézards, ce n'est pas neutre, cela veut dire que cela oblige de modifier soit la constructibilité, soit les réseaux.

**M. le Maire :** Très bien. Avez-vous des questions ? Oui. Monsieur Steux.

**M. Alain Steux :** Concernant l'exploitation agricole et les coupures de parcelles est-ce que vous avez un aménagement parcellaire ou est-ce une expropriation ou éventuellement du raccordement pour permettre aux engins agricoles de passer, il n'y a pas eu de demande d'aménagement foncier ?

**M. Jacques Jahan :** On est plusieurs à la CUA pour s'occuper d'un tel projet donc c'est plus la direction foncière mais à notre connaissance on n'a pas eu de demande particulière de rattachement et autre. Il me semble-t-il que pas mal d'agriculteurs étaient en fin d'activité et donc après entre eux il y eu des accords de transfert de parcelles entre les uns et les autres mais véritablement je ne pourrai pas répondre, l'acquisition a démarré il y a 4/5 ans déjà.

**M. le Maire :** Vous demandez la parole Mme Nowak ? Merci s'il vous plaît, vous l'avez.

**Mme Sandrine Nowak :** Oui, merci dans une logique de remembrement ou en tout cas d'agrandissement des parcelles, j'avais plutôt une question impact certes environnemental dans le cadre de ce projet d'extension mais aussi impact économique j'imagine que le projet a été réfléchi dans sa globalité puisque 48 hectares, aujourd'hui 85 % du foncier est détenu par la CUA à terme vous avez annoncé septembre 2027, qu'en est-il aujourd'hui de la face de commercialisation est-ce qu'elle va démarrer en 2026 puisque l'on attend bien entendu le document du préfet qu'est-ce qui est prévu en termes de développement économique ?

**M. Jacques Jahan :** Pour répondre à votre question en termes d'échelonnement on ne l'a pas dit tout à l'heure j'aurai pu préciser on a découpé l'opération en deux parties même en trois parties. On a une première partie c'est la partie haute, on a évité de créer des ronds-points pour une expérience d'une trentaine d'années en aménagement le problème des ronds-points c'est intéressant pour mieux desservir mais la difficulté c'est que les poids lourds ont souvent tendance à arracher le revêtement car si on peut éviter les ronds-points c'est mieux en terme économique pour la CUA, en termes d'entretien de son activité. Pour répondre à votre question on a découpé l'opération en deux parties, une vingtaine d'hectares qui se résume à la partie jaune puis aux abords des premiers terrains saumon et rose, comme on est en ZAC dès que le dossier de création est approuvé on peut commencer à commercialiser. La difficulté est comment commercialiser si vous n'avez pas une date de démarrage des travaux potentiels c'est un peu risqué car vous voyez un peu les entreprises quand elles arrivent qu'elles ont pris la décision de déposer un permis de construire elles imaginent qu'en trois mois elles vont avoir leur permis même s'il faut 6 mois et qu'en 4 mois elles ont fini leur construction même s'il faut une dizaine de mois mais donc il faut que l'on puisse donner le top départ à une commercialisation que l'on soit à peu près à la date de possession des terrains car si on n'a pas la date

de possession des terrains c'est un peu compliqué, normalement si on prend les délais si on a un arrêté de DUP en début d'année 2026 normalement les délais font que l'on peut prendre possession des terrains entre 14 et 16 mois après. C'est pour cela que tout à l'heure je vous ai donné septembre 2027 pour prendre possession des terrains. Si on peut prendre possession des terrains comme on est en zone d'aménagement concerté contrairement à un lotissement on peut vendre la parcelle et ils peuvent déposer leur permis de construire ce qui est intéressant car il y a le délai d'instruction qui est de 3 à 4 mois car il y a 2 mois de recours des tiers et ensuite après ils peuvent démarrer leur construction et nous on peut réaliser les travaux de viabilisation c'est-à-dire la voirie, les réseaux pour pouvoir s'installer au moment où ils vont pouvoir ouvrir leur bâtiment. Les commercialisations je pense que l'on va les démarrer à l'été prochain. Aujourd'hui on commence déjà à en parler dans les différents salons où la direction développement va mais on reste assez prudent car on n'a pas la date de départ et la difficulté si on commence à vouloir commercialiser trop tôt et si cela prend plus de temps avec les services de l'Etat et que l'on n'arrive pas à prendre possession des terrains en 2027 on risque de faire un peu de mécontentement et je pense qu'à l'été 2026 on saura où on en est et là on pourra commencer à commercialiser. L'opération l'avantage c'est que par rapport à la région ce qui nous permet c'est d'avoir peut-être des accompagnements financiers de la région mais ce qui nous oblige aussi d'avoir un peu des entreprises spécialisées spécifiques, plutôt des entreprises I tech on a un cahier des charges qui nous est demandé par la région de choisir plutôt des entreprises un petit au-dessus de la norme actuelle.

**M. le Maire :** OK. Merci. Lucas tu veux intervenir ? Je vous fais remarquer que la partie qui concerne Saint-Laurent c'est la toute petite bande en haut tout le reste étant Feuchy, nous on a juste la partie qui borde la ligne de chemin de fer. Oui Monsieur Chassagne.

**M. Lucas Chassagne :** Merci pour les explications très claires. J'avais trois questions, une première qui concerne la loi ZAN comment cela s'articule avec la Zéro Artificialisation Nette en terme de compensation, la deuxième question comment avaient été modalisés les flux et je pense notamment au flux nord celui qui vient de Saint-Laurent qui est contraint étant donné que l'on est une ville d'eau il y a un passage et le flux sud on voit bien mais plutôt le flux nord et le deuxième flux celui énergétique savoir s'il avait été vu ou pas ou si cela viendrait plus tard au moment où les entreprises seraient imaginées et ce sont elles qui le géraient. Et enfin la dernière question qui concerne plutôt Monsieur le Maire je vous prie de m'excuser c'est simplement nous de savoir ce qui nous est demandé dans la délibération quelle est la question qui nous est posée à nous conseiller municipal ?

**M. le Maire :** C'est d'émettre un avis sur la demande d'autorisation environnementale qui nous est présentée ce soir, le projet on l'a déjà examiné c'est juste sur le dossier d'autorisation environnementale, sur le contenu, est-ce qu'ils ont fait du bon boulot ? Sachant que les citoyens nul n'est censé ignorer la loi et vous pouvez chacun consulter les documents en mairie pendant toute la durée légale et qui a donné lieu à des avis et chez nous je crois qu'il y en a trois qui ont été déposés.

**M. Jacques Jahan :** On va essayer d'y répondre aux trois questions qui ont été posées sur la partie énergétique aujourd'hui on ne l'a pas dit mais sur le site il y a aussi une demande d'implanter ce que l'on appelle un poste source on travaille avec Enedis et RTE pour planter un poste source un poste source cela permet de transformer du HTA en BT en basse tension et aujourd'hui le territoire de la CUA a encore de la capacité mais en tenant compte des développements des 10, 20, 30 prochaines années, il risque peut-être d'avoir un problème pour répondre au besoin de l'électricité. Dans l'opération il est prévu en entrée de zone sur un des premiers terrains au sud de faire un poste source et on a la chance sur ce terrain-là car il faut avoir des câbles HTA qui traversent le périmètre concerné et on est concerné puisqu'on a un certain nombre de lignes qui traverse le terrain et donc il y a déjà un poste source qui sera créé. On imagine aussi d'inciter les entreprises à avoir un cahier des charges

pour les inciter à avoir des panneaux solaires, on va être très regardant aussi sur la gestion des eaux pluviales à la parcelle, là-dessus on va être très sélectifs et on va essayer de pousser les entreprises pour qu'ils montent leur curseur au niveau des bâtiments pour qu'ils répondent aux besoins de demain et puis d'essayer de peut-être être autonomes car sur des bâtiments comme cela on peut imaginer mettre des capteurs solaires, cela se justifie amplement. On a été aussi approché par GRDF pour pouvoir offrir s'il y a des demandes de certains clients cela dépend du type d'activité là-dessus de pouvoir installer le gaz, c'est la première question. Il y avait une question sur le ZAN, cela fait partie des gros enjeux et des grosses batailles qu'il y a eus pour pouvoir réussir à passer ce dossier. On a eu la chance de pouvoir s'inscrire au niveau de la région démontrer l'intérêt de cette zone d'activités et démontrer que l'on n'allait pas être là aussi pour consommer du foncier. L'avantage de ce dossier c'est aussi que ce n'est pas une nouvelle zone c'est un complément d'une zone industrielle qui existe. Comme on vous a montré les premiers chiffres quasiment aujourd'hui toutes nos zones sont consommées si on veut recevoir des entreprises sur le territoire il faut absolument que la CUA puisse offrir des terrains pour pouvoir accueillir des entreprises pour les emplois de demain pour nos enfants et autres. Et l'intérêt de ce terrain c'est qu'il était en continuité de zone existante et pour fluidifier une fois qu'il y aura le contournement de Tilloy avec le raccrochement à côté d'Haagen Dazs avec le rond-point à la sortie car on a une zone importante qui ne sert que pour rentrer et sortir de la zone et l'avantage c'est que tous les voitures et camions qui viendront encombrer pourraient rentrer tout de suite dans l'opération sans rentrer dans une zone d'habitat ou d'activités qui va permettre d'alléger un peu le trafic existant et cela c'est vrai effectivement que quand il y aura la deuxième partie et pourquoi ne pas faire toute la zone entièrement car ce sont pour des questions financières, c'est quand même assez lourd l'opération c'est 20 millions d'euros donc la permettre de faire en deux fois cela permet de faire des dépenses et d'avoir des recettes et permettre d'équilibrer car les finances locales ne sont pas toujours très débordantes et il faut gérer. Si on a une bonne commercialisation on enclenchera très vite la deuxième partie sachant que pour que cela puisse bien fonctionner le giratoire sur la route départementale sera faite par le Département avec le contournement de Tilloy. Donc en termes de timing le Département aujourd'hui imagine faire le contournement entre 2028 et 2030, c'est ce qui est proposé aujourd'hui on sait que parfois cela peut se décaler un peu dans le temps mais je pense que l'objectif pour nous c'est de démarrer en 2026/2027 et un an ou deux près on y sera.

**M. le Maire :** Pour répondre à la question du flux la stratégie que nous avons posée et je l'ai encore évoquée récemment avec le préfet puisqu'il est venu faire une visite de Saint-Laurent-Blangy il y a 15 jours donc j'ai discuté de cela avec lui, c'est contenu du fait que le Département a abandonné le projet de contournement c'est-à-dire que normalement dans la prolongation vous deviez avoir la continuité sauf que moi j'avais dit à Jean-Claude Leroy aujourd'hui il en n'est pas question parce qu'aujourd'hui si tu prolonges la rocade elle va arriver dans les prairies d'Hervin, je ne vais pas faire passer une rocade dans un espace naturel on est d'accord donc j'ai fait économiser 100 millions d'euros au Département donc ils peuvent me remercier. Cela étant dit la stratégie sur laquelle nous sommes c'est d'utiliser l'autoroute comme contournement donc aujourd'hui on est en discussion avec l'Etat puisque c'est lié aux concessions d'autoroute qui vont être remises sur la table prochainement il y a une commission Théodule parisienne qui a expliqué que ce n'était pas forcément la bonne idée et il y a la Dreaf qui vient de faire un comptage je ne sais pas si vous l'avez vu dans le journal il n'y a pas très longtemps une enquête de circulation qui a été faite à la sortie de l'A1 et moi j'ai noté la conclusion on observe que des routiers préfèrent passer par Arras plutôt que de prendre le péage, donc moi si demain notre proposition de faire le péage gratuit forcément que les routiers le prendront et c'est la Dreaf qui le dit c'est-à-dire que la Dreaf dit le contraire de ce que le ministre nous a écrit sur l'aval de ce qui dit la commission de Théodule parisienne le jour où on arrêtera de mettre la France à Paris cela ira mieux je suis inquiet de ce côté-là. Cela étant vous voyez c'est un peu le sens de la démarche que nous avons engagée. Voilà cela va pour tout le monde ? Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Je vous remercie. Merci Messieurs. Bon retour, bonne soirée. Adopté

à l'unanimité. »

**2-3 Service commun Ingénierie informatique. Télécommunications et usages numériques. Crédit d'un pôle sécurité des systèmes d'information et protection de la donnée. Avenant n°1 à la convention cadre.**

**M. le Maire :** « On poursuit l'ordre du jour. Fabrice Capron.

**M. Fabrice Capron :** Délibération dans le cadre d'un service commun dans le cadre de l'ingénierie, l'informatique, télécommunications et usages numériques qui a été mis en œuvre avec les services de la Communauté Urbaine d'Arras et la ville d'Arras. Il y a une proposition création d'un pôle des systèmes d'information et protection de la donnée, l'idée étant de renforcer la sécurisation de notre système d'information, notamment sur la protection des données sur les problématiques sécuritaires notamment sur tout ce qui est les craquages de systèmes, les fraudes notamment par le biais de l'intelligence artificielle donc là pour toutes ces raisons il est évoqué la mise en place d'un pôle de sécurité d'information à compter du 1<sup>er</sup> janvier. Vous avez l'avenant de la convention inerrant à cette création, je vous confirme que c'est dans la continuité du service commun déjà existant.

**M. le Maire :** C'est un des sujets qui sera dans notre approche quotidienne du service public, de l'administration, vous avez vu que les lycées ont fait l'objet d'une attaque. Aujourd'hui personne n'est à l'abri même les petites communes. Une petite commune de moins de 1000 habitants dans la Communauté Urbaine a été acquise c'était il y a quelques années on n'est pas à l'abri. Je passe mon temps à expliquer à mes collègues maires que de toute façon pour maintenant il faut l'intégrer, on est obligé d'avoir cette approche là et vous-même dans vos usages, je vous invite à être de plus en plus vigilant parce que sincèrement il n'y a pas le choix puisque de toute façon aujourd'hui on met le citoyen en situation d'avoir de plus en plus de démarchage numérique et digital, vous voulez faire votre déclaration d'impôts il faut la faire sur ordinateur, vous êtes obligés d'avoir une vie et une empreinte digitale dont vous êtes obligés d'avoir une sécurité, je vous invite vous-même à faire attention à cela et je peux vous dire que rien que cela c'est la porte ouverte on a eu une démonstration de techniciens qui nous a montré comment on pouvait espionner facilement c'est phénoménal. En tout cas pour la collectivité il y a des choses et moi je me félicite que le service a pris la mesure de cette dimension-là. Cela va pour tout le monde ? Des questions ? Des observations ? On est OK ? Pas d'avis contraire. Je vous remercie. Adopté à l'unanimité. »

**2-4 Marché 2025/13. Travaux de maçonnerie dans le cadre de la conservation/restauration des berges du bassin du domaine de Vaudry Fontaine. Modification du marché N°1.**

**M. le Maire :** « Point suivant, Monsieur Kusmierenko va nous parler de Vaudry Fontaine.

**M. Nicolas Kusmierenko :** Cette délibération, c'est une demande de travaux supplémentaires non prévus au marché initial, l'entreprise est arrivée sur les lieux, les travaux ont très bien démarré et l'entreprise s'est aperçue de travaux supplémentaires, c'est les aléas des chantiers. Des travaux à hauteur de 12 190 € TTC, on vous demande d'augmenter la tranche ferme qui était de 416 947 € TTC donc une augmentation de 2.9 % donc le montant passerait à 429 137,20 €.

**M. le Maire :** C'est la restauration des berges, c'est quelque chose qui est complexe, je pense que vous vous souvenez du fait que l'on a dû annuler l'opération précédente parce que l'entreprise n'était pas en capacité de pouvoir faire les travaux donc là je rappelle que l'on est tenu à la loi sur l'eau et que l'on ne peut pas vider le bassin et donc il faut faire une restauration de berges avec un bassin en fonctionnement donc c'est très technique. Il y a très peu d'entreprises qui sont en capacité de le faire

d'où le coût que cela représente donc forcément comme ils ne sont pas nombreux c'est très technique. Je suis allé sur place avec Monsieur le préfet pour montrer la particularité de ce domaine pittoresque de Vaudry Fontaine classé. Un classement qui est exceptionnel et on voit bien toute la difficulté sincèrement c'est un sacré truc mais après cela va être magnifique. Il faut se projeter. Vous êtes allés voir sur place ? Allez voir c'est vraiment impressionnant vous montez, vous allez au-dessus de la fontaine et vous regardez ce que cela représente. C'est chouette. OK. Pas d'avis contraire ? Pas d'observation ? Je vous remercie. Adopté à l'unanimité. »

### 3-1 Adhésion à la fondation du patrimoine.

**M. le Maire :** « On va solliciter l'accompagnement de la fondation du patrimoine.

**M. Nicolas Kusmierenko :** C'est cela pour l'accompagnement la fondation du patrimoine que vous connaissez nous accompagne depuis quelques années sur l'ensemble des chantiers qui sont menés dans le cadre du permis d'aménager de Vaudry Fontaine. Cela permet notamment d'avoir du mécénat car sur l'opération de restauration des berges par exemple on a du mécénat qui nous est apporté la fondation du patrimoine aussi apporte une contribution financière, vous pouvez aussi vous apporter une contribution financière en faisant un don, la fondation du patrimoine permet de collecter, vous pouvez défiscaliser en fin d'année pour les impôts c'est bien et puis après on a aussi un accompagnement notamment sur la présentation du site, la valorisation que l'on peut avoir cela peut-être lors des journées du patrimoine ou au travers de plaquettes etc. La fondation du patrimoine cela permet aussi d'avoir un garant auprès des services de l'Etat notamment et d'autres services. Donc il est proposé de prendre une adhésion d'un montant de 500 euros qui n'est pas grand-chose pour les communes de moins de 20 000 habitants, on le fait depuis plusieurs années mais tous les ans on est obligé de délibérer.

**M. le Maire :** Le retour sur investissement c'est plus de 140 000 euros de mécénat. Je pense que cela vaut le coup d'avoir le soutien de la fondation du patrimoine. OK. Notamment avec un gros mécénat que l'on avait eu par une fondation qui nous avait accompagnée sur les clauses d'insertion dans les travaux réalisés sur le site, cela se fait de plus en plus. Pas d'avis contraire ? Pas d'abstention. Je vous remercie. Adopté à l'unanimité. »

### 3-2 Subvention exceptionnelle à l'association la fosse 13 Bis des Mines de Lens Félix Bollaert.

**M. le Maire :** « Cela concerne nos géants puisque j'ai demandé à ce que l'on les relooke un peu puisque pour les anciens d'entre nous cela remonte à très longtemps. On a trouvé une association qui va nous accompagner qui fait déjà l'accompagnement de la « sauvegarde » du patrimoine de géants dont on va avoir besoin et je pense que Philippe tu as rendez-vous prochainement avec un spécialiste du géant et j'ai hâte de voir nos deux géants revenir dans quelques semaines. Si vous en êtes d'accord, cela fait aussi partie de notre culture, de notre patrimoine. Prochain conseil Christophe Lourme vous expliquera pourquoi il y a Grand Louis et Petite Rosa. Oui Alain.

**M. Alain Steux :** Une fois qu'ils reviennent on les met où ?

**M. le Maire :** On a plusieurs mois pour y réfléchir car c'est une vraie question parce que jusqu'à présent ils étaient stockés dans la salle Jean Zay et c'est là qu'ils se sont abîmés. Moi j'ai proposé à ce qu'on les mette dans le hall de l'hôtel de ville par ce qu'il y a de la hauteur mais il faut regarder si c'est possible s'ils sont démontables. Oui Philippe.

**M. Philippe Mercier :** En fait les géants sont en plusieurs morceaux démontables mais l'artiste Joan

Vifquin qui travaille sur Doullens c'est lui qui a créé le dernier géant d'Arras Mahaut d'Artois et qui a rénové à l'époque Colas Jacqueline Dédé, c'est un plasticien. Il faut voir avec la directrice générale des services et Monsieur Verdin voir un petit peu ce qu'il peut traduire est-ce que l'on change la structure, est-ce qu'on la passe en aluminium, déshabillable, démontable il faudra peut-être refaire les têtes, les mains. Ce qui connaissent les géants d'Arras on dirait des humains. Tout cela va se voir demain lui il part ensuite en Colombie donc il va nous faire un retour en novembre avec une plaquette, un chiffrage et puis voir comment il le rhabille c'est un projet intéressant.

**M. le Maire :** C'est une vraie question Alain, tu as tout à fait raison. Je pense que cela va rentrer. Christophe.

**M. Christophe Lourme :** Je peux tout de suite apporter l'information, Jean-Louis c'était pour représenter notre passé industriel et vous voyez le lien qui a eu avec la zone industrielle. C'était cela au départ Grand Louis et la petite Rosa c'était pour évoquer l'environnement. Je rappelle 115 hectares de parcs ce n'est pas rien d'ailleurs pour la commune de Saint-Laurent-Blangy on voulait symboliser le passé industriel et l'environnement.

**M. le Maire :** Tout le monde est OK ? Pas d'avis contraire ? Pas d'abstention ? Je vous remercie pour Louis et Rosa. Adopté à l'unanimité. »

### 3-3 Organisation d'un séjour à la neige.

**M. le Maire :** « Séjour neige c'est Nathalie.

**M. Nathalie Cartigny :** Merci Monsieur le Maire, le nouveau séjour neige 2026 se passera pendant les vacances de février du 14 au 21. Cette année nous partons à Bernex en Haute Savoie, séjour d'une semaine destiné aux enfants immersifs ou scolarisés dans les écoles de la commune et nés entre 2014 et 2016. Séjour prévu pour 50 enfants, le coût de ce séjour est de 1215 euros par enfant tout compris. Pour les tarifs ils sont calculés selon le taux d'effort et sont compris entre 315 et 360 euros pour les immersifs et entre 460 et 480 pour les enfants extérieurs scolarisés dans les écoles de la commune. Après ce sont les modalités de règlement et je voudrai quand même rajouter qu'un tiers du séjour est pris en charge par les familles, l'autre tiers par la commune et le dernier tiers par la CAF. Ce séjour est confié au prestataire qui est le même depuis des années les Compagnons des Jours Heureux.

**M. le Maire :** Très bien. Il faut que je vous raconte une anecdote, je suis allé manger au restaurant scolaire la semaine dernière mardi et j'ai mangé avec les enfants et il y a un enfant qui m'a posé la question en me demandant quand c'était, je lui dis cela tombe bien on en a parlé hier soir en bureau municipal et une élève qui était en face et qui dit comme par hasard hier soir c'est excellent, j'ai trouvé cela très bon et ce que l'on a mangé était très bon aussi. Je vous rappelle que si vous voulez y aller n'hésitez pas pour voir comment cela fonctionne et je sais que les repas intergénérationnels fonctionnent bien. Cela va pour tout le monde ? Des questions ? Pas d'avis contraire ? Merci. Adopté à l'unanimité.»

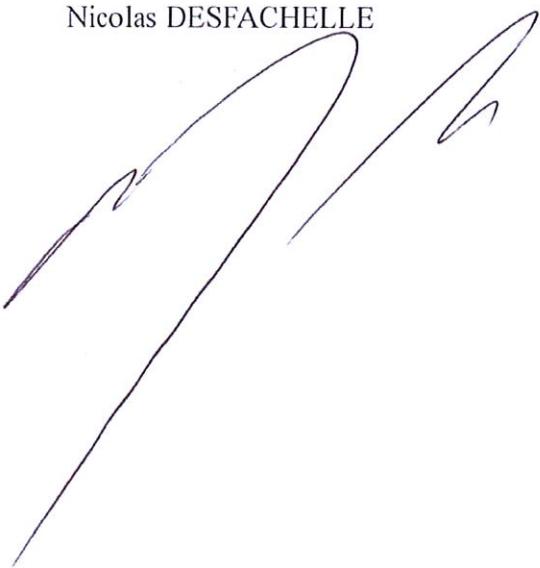
### 3-4 Convention de partenariat relative à la mise en œuvre du contrat de ville de la Communauté Urbaine d'Arras.

**M. le Maire :** « Le dernier point concerne une convention relative à la mise en œuvre du contrat de ville, c'est annuel. On est sur des périodes, c'est la nouvelle génération 2024/2030 et donc la ville

intervient et il y a un remboursement de la Communauté Urbaine puisque c'est sa compétence depuis 2009 au coût porté par la ville dans le cadre de la mise en œuvre de la politique et c'est de l'ordre de 15 000 euros pour un montant forfaitaire. J'ai demandé à ce que l'on ait une petite présentation qualitative de toutes les actions qui sont engagées et nous permettrons aussi de prendre un petit peu la mesure de tout cela et la mise en perspective des choses. C'est OK ? Vous avez des questions ? Pas d'avis contraire ? Pas d'observation ? Je vous remercie. Adopté à l'unanimité. On se retrouve ce week-end pour les manifestations pour ceux qui seront disponibles et au mois de décembre, je vous libère bonne soirée. »

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 19h05.

Le Maire,  
Nicolas DESFACHELLE



La Secrétaire,  
Aurélie LITTAYE

